



SIVU de l'YEUSERAIE

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026



ID : 030-213002785-20260211-ANNEXDEL0042026-CC

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DENOMMÉ « SIVU DE L'YEUSERAIE »

Article 1 : Constitution

En application des articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat à vocation unique qui prend la dénomination suivante :

SIVU DE L'YEUSERAIE

Article 2 : Périmètre d'intervention

Le champ d'action du syndicat est limité au territoire des collectivités adhérentes, soit les communes de :

- CONNAUX. ESTEZARGUES. FOURNES. GAUJAC. LIRAC. LE PIN. POUZILHAC. ROCHEFORT DU GARD. SAINT HILAIRE D'OZILHAN. SAINT LAURENT DES ARBRES. SAINT PAUL LES FONTS. SAINT PONS LA CALM. SAINT VICTOR LA COSTE. TAVEL. VALLIGUIERES.

Article 3 : Objet

Le Syndicat a pour objet la création, l'entretien et la gestion des infrastructures de défense de la forêt contre les incendies (pistes, pare-feu, points d'eau, signalisation).

Le Syndicat mettra en œuvre des programmes annuels de travaux dans le cadre d'un plan d'aménagement DFCI du massif forestier tout en recherchant les modes d'entretien les moins onéreux.

Article 4 : Sièges

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Valliguières 3 Rue de la Mairie 30210 VALLIGUIERES. Le Comité Syndical se réunit au siège du Syndicat ou dans un lieu choisi par le Comité, dans l'une des communes membres en application de l'article L 5213-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 : Administration du Syndicat

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Article 7 : Rôle et fonctionnement du Comité Syndical

Le Comité Syndical se réunit au moins deux fois par an.

Le Président est obligé de convoquer le Comité à la demande du tiers au moins de ces membres.

SIVU DE L'YEUSERAIE

3 Rue de la Mairie

30210 VALLIGUIERES

Tel : 04 66 37 18 64

Fax : 04 66 37 38 45

Mail : sivudeyeuseraie@gmail.com

SIRET N° 20006576100013

CODE APE/NAF : 8411Z Administration publique générale



SIVU de l'YEUSERAIE

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 030-213002785-20260211-ANNEXDEL0042026-CC

Article 8 : Bureau du Syndicat

Le Comité Syndical élit en son sein un bureau de 4 membres titulaires composé de :

- Un Président
- Deux Vice-Présidents
- Un Secrétaire

à chaque renouvellement de l'un ou des Conseils Municipaux.

Le bureau sera élu en vertu des articles L 2122-7 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales lors de la première assemblée du Comité Syndical.

Article 9 : Recettes

Les recettes du Syndicat seront constituées :

- Des contributions ordinaires des communes
- De subventions diverses.

Article 10 : Contribution des communes

La contribution des communes associées, aux dépenses du Syndicat sera fixée selon les modalités suivantes :

- 0.30 € par habitant
- 3.00 € l'hectare (surface cadastrale en bois et landes).

Article 11 : Receveur

Les fonctions de Receveur seront assurées par le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Uzès.

Article 12 : Retrait

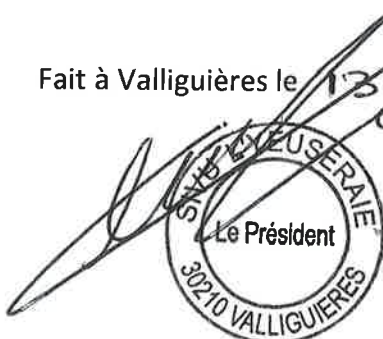
En vertu de l'article L 5211-19 une commune peut se retirer du Syndicat avec le consentement de l'organe délibérant. Le retrait est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux exprimé dans les conditions de majorité requise pour la création du Syndicat.

Article 13 : Modification

Conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L 5211-20 du CGCT, le Comité délibère sur l'extension éventuelle des attributions ainsi que les modifications initiales de fonctionnement.

Dans les conditions de majorité qualifiée, prévues par ces articles, les décisions sont subordonnées à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres saisies dans les formes de droit commun.

Fait à Valliguières le 13 janvier 2026



SIVU DE L'YEUSERAIE

3 Rue de la Mairie

30210 VALLIGUIERES

Tel : 04 66 37 18 64

Fax : 04 66 37 38 45

Mail : sivudeyeuseraie@gmail.com

SIRET N° 20006576100013

CODE APE/NAF : 8411Z Administration publique générale